



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**Séance du **08/09/2022****Date de la convocation**  
30/08/2022**Date d'affichage**  
30/08/2022**Nombres de Conseillers**

En exercice :	<input type="text" value="14"/>
Présents :	<input type="text" value="11"/>
Votants :	<input type="text" value="11"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>

**OBJET :**  
**2022-06-02 :**  
**Acquisition d'une**  
**armoire réfrigérée inox**  
**roulante**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L' an 2022 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**Excusée** : CHIRON Esther

**Secrétaire** : CHAPT Sabine

Monsieur le Maire rappelle que la société de chasse de Foussignac qui n'avait plus de Président est relancée suite à la constitution d'un nouveau bureau. Il expose que la Mairie met à la disposition des membres de la société un local situé dans l'ancien atelier technique.

Il expose qu'afin de pouvoir conserver dans des conditions d'hygiène optimale le gibier chassé il serait judicieux de procéder à l'acquisition d'une armoire réfrigérée roulante.

Cette armoire pourrait servir également à la commune et à toutes les associations communales si besoin.

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu des ETS CHASSERIEAU situés à Saint-Georges-Les-coteaux. Ce devis s'élève à 3 768.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de :

- créer une opération d'investissement N°195 "Armoire réfrigérée"
- prendre la Décision Modificative suivante :
  - 2188-195 : + 3 768.00 €
  - 2132-140 : - 3 768.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de :

- créer une opération d'investissement N°195 "Armoire réfrigérée"
- prendre la Décision Modificative suivante :
  - 2188-195 : + 3 768.00 €
  - 2132-140 : - 3 768.00 €
- de signer le devis reçu des ETS CHASSERIEAU pour un montant de 3 768.00 € et procéder au règlement de la facture dès réception de celle-ci

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le 09/09/2022



ID : 016-211601455-20220908-20220602-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture de  
Cognac  
le : 09/09/2022

et publication ou notification du :  
09/09/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 09/09/2022  
Pour copie conforme:  
En Mairie, le 09/09/2022  
Le Maire,  
DEVIGE Georges



<b>16145</b>	<b>Foussignac</b>	DM n°2 2022
Code INSEE	COMMUNE DE FOUSSIGNAC	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### Armoire réfrigérée

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2132-140 : GRANGE RUE DE L EGLISE	3 768.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-195 : Armoire réfrigérée	0.00 €	3 768.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 768.00 €</b>	<b>3 768.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 768.00 €</b>	<b>3 768.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

